



HAL
open science

Le numérique, pourquoi pas en prison ?

Lucie Alidières, Chantal Charnet, Olivier Scherer

► To cite this version:

Lucie Alidières, Chantal Charnet, Olivier Scherer. Le numérique, pourquoi pas en prison?. Colloque international : Apprendre, Transmettre, Innover à et par l'Université, Groupe de Recherche Interdisciplinaire IDEFI-UM3D, Jun 2015, Montpellier, France. <hal-01277116>

HAL Id: hal-01277116

<https://hal.science/hal-01277116v1>

Submitted on 22 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Le numérique, pourquoi pas en prison ?

Lucie Alidières - Dumonceaud

Equipe Praxiling UMR 5267-CNRS, université Paul-Valéry Montpellier 3

lucie.alidieres@univ-montp3.fr

Chantal Charnet

Département des Sciences du langage, équipe Praxiling UMR 5267-CNRS, université Paul-Valéry Montpellier 3

chantal.charnet@univ-montp3.fr

Olivier Scherer

Service des usages numériques (SUN-DSIN), université Paul-Valéry Montpellier 3

olivier.scherer@univ-montp3.fr

Résumé

Cet article porte sur le développement de l'action 13 (publics empêchés) dans le cadre du projet IDEFI-UM3D. Nous présentons les démarches engagées pour favoriser la réussite universitaire d'étudiants-détenus engagés ou souhaitant le faire dans une première année de licence en formation à distance à l'université Paul-Valéry Montpellier 3. Dans ce cadre, nous nous interrogeons sur l'apport du numérique car un tel dispositif nécessite un aménagement des parcours administratifs et pédagogiques ainsi qu'une adaptation des ressources numériques pour des étudiants qui n'ont pas de connexion internet dans leurs lieux d'apprentissage.

Introduction

Du cours par correspondance à l'apprentissage numérique, l'enseignement universitaire grâce à des modalités à distance donne la possibilité de suivre une formation en dehors du campus. Mais, les dispositifs numériques administratifs et pédagogiques mis à disposition dans ce cadre complexifient l'accès pour les personnes n'ayant pas de connexion Internet. Les personnes en milieu carcéral sont particulièrement touchées par cette absence de connexion sur leurs lieux d'apprentissage.

Les objectifs de l'action 13 du projet « Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes » IDEFI-UM3D¹ sont de concevoir des parcours afin de faciliter l'inscription universitaire, de mettre en place un enseignement accessible quelque soit le lieu de réception et de favoriser la réussite en licence première année. Nous nous proposons donc de décrire le dispositif offert dans le cadre de cette action. Il prend en compte différentes phases : de la prise de contact à l'évaluation, par la conception d'objets numériques de liaison et d'apprentissage adaptés (livret/guide d'inscription, fiche navette, modules d'apprentissage, livret / guide d'accompagnement pour les étudiants et les enseignants...) ; une attention particulière est apportée au choix de transmission sur des supports diversifiés (cédérom, clé USB, tablette). Enfin, un dénominateur commun à cette configuration est la sensibilisation des enseignants universitaires aux spécificités de ce contexte d'apprentissage. Dans un premier temps, nous présentons le contexte général dans lequel s'inscrivent les engagements de l'action 13². Puis, nous décrivons les méthodes de travail conduites avant d'exposer les différentes mises en œuvre et leurs effets sur la poursuite du projet.

1. Contexte

1.1. Un Enseignement à Distance (EàD) engagé à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3

La politique en matière d'Enseignement à Distance (EàD) que mène l'université Paul-Valéry Montpellier 3 depuis plusieurs années place l'établissement au premier rang des universités

¹IDEFI UM3D : pour une première année Déterminante, Diversifiée et Différente. Site internet : <http://idefi-um3d.upv.univ-montp3.fr> [consulté le 11/06/2015].

²L'équipe projet se compose des auteurs du présent article ainsi que Laurence Havé du service offre de formation / examens, Patricia Cavallo, responsable du Service des usages numériques (SUN-DSIN) et Ludivine Fabre, ingénieur pédagogique (SUN-DSIN). Par leur discussion, elles ont largement contribué à la restitution du travail.

françaises en termes de formations offertes³ et en nombre d'étudiants inscrits⁴ en EAD - tous publics confondus. Cette politique permet de répondre aux besoins spécifiques des étudiants déjà engagés dans la vie professionnelle et à ceux des étudiants dits « empêchés » de par leur état physique et/ou de par leur situation sociale, familiale ou géographique.

1.2. Un besoin social identifié

Des conventions de partenariat sont signées entre les établissements pénitenciers et des organismes (universités, CNED) afin de proposer à la population détenue des formations à distance allant du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) au doctorat. Dans le même temps, les usages numériques évoluent dans l'enseignement de sorte que les universités recourent à des dispositifs techniques tels que les plateformes d'apprentissage pour transmettre les cours et faciliter la collaboration et la communication. Mais, la pratique de telles plateformes est très relative et limitée en prison. En effet, seul le Responsable Local d'Enseignement (RLE), personnel enseignant dans les établissements pénitentiaires chargé de gérer la relation administrative et pédagogique avec le système universitaire, a accès au dispositif en ligne. C'est ainsi que la première aide qu'il apporte est de télécharger les cours sur la plateforme en ligne de l'université puisque l'étudiant-détenu n'est pas en mesure de consulter lui-même les ressources. Cette démarche interpelle enseignants-chercheurs, personnels administratifs de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 (UPVM), RLE et étudiants détenus eux-mêmes de différentes prisons :

- hors connexion, il est difficile voire impossible de suivre le parcours pédagogique tel qu'il est présenté sur les plateformes institutionnelles, de prendre connaissance des ressources dans leur multimodalité et leur hypertextualité ;
- les échanges avec des enseignants universitaires sont peu probables à moins d'aménagements conséquents et d'autorisations délivrées par l'administration pénitentiaire ;
- à partir des différentes études portant sur la prison (Salane, 2010) et d'une enquête ethnographique⁵ conduite par des chercheurs de l'UPVM durant deux années consécutives dans un centre pénitentiaire de haute sécurité du centre de la France (Alidières, 2013), il

³Nombre de formations offertes en EAD : 62 formations de la Licence au Master en 2012-2013 - 103 formations de la Licence au Doctorat 1^{er} année en 2013-2014 - 106 formations de la Licence au Doctorat 2^{ème} année en 2014-2015. Source : données établissement déc. 2014 (CEVAP).

⁴Nombre d'étudiants inscrits en EAD : 1434 étudiants en 2012-2013 - 1522 étudiants en 2013-2014. Source : données établissement déc. 2014 (CEVAP).

⁵Enquête de terrain réalisée par l'équipe de recherche Interactions et Technologies En Environnement Carcéral (ITEEC) de l'UMR 5267 Praxiling.

s'avère que la gestion du temps et celle de l'espace d'apprentissage en milieu carcéral⁶ prennent des formes caractéristiques à chaque prison.

1.3. Caractéristiques de l'environnement carcéral comme environnement d'études

Une description non-exhaustive des caractéristiques de cet environnement s'avère nécessaire pour mieux saisir les difficultés inhérentes à la poursuite d'études supérieures en prison. Plusieurs d'entre elles sont désignées par Salane (2010) : alors que l'accès à l'enseignement universitaire en prison est un droit⁷, il apparaît comme un privilège auprès des détenus et même des surveillants (celui d'étudier plutôt que de travailler, de se rendre au centre scolaire plutôt que de faire du sport, de s'adonner à des activités intellectuelles qui permettent une prise de recul). Par ailleurs, les dispositifs de communication comme le téléphone, le courrier sont limités à un usage strictement privé, la visioconférence est utilisée à des fins judiciaires (pour des entretiens avec le Juge d'Application des Peines par exemple). Ces dispositifs sont plus rarement mis en place à des fins pédagogiques. Le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL) souligne, dans son rapport de 2009, la nécessité de doter les cellules d'Internet pour réduire la fracture numérique et apporter des réponses adaptées aux besoins de la population détenue (alphabétisation, employabilité, insertion sociale). D'autres études, comme celles menées dans le cadre du groupe de travail Interactions et Technologies Éducatives pour l'Environnement Carcéral (ITEEC), mettent en lumière les spécificités du cadre de réception des cours par les étudiants-détenus. De ces travaux émergent plusieurs problématiques de recherche : comment prendre en compte la multi-activité du lieu et des personnes dans un dispositif d'enseignement universitaire à distance adapté à des personnes détenues ? Le numérique peut-il satisfaire aux exigences d'un tel environnement d'apprentissage ? Qu'est-ce qu'une activité d'enseignement en prison ? Est-elle *a priori* différente ? Comment se caractérise l'activité pédagogique d'un point de vue endogène ? En quoi cette recherche permet-elle d'alimenter une réflexion plus large sur l'enseignement à distance ? Ces questionnements ont donné lieu à une série de travaux scientifiques et ont construit le socle de travail de l'action 13 « Publics empêchés ».

⁶Chaque établissement carcéral dispose d'un centre scolaire où enseignants et détenus se rendent quotidiennement. Cet espace se compose de salles de classe, d'une salle informatique et de bureaux. Il est accessible tout au long de la journée, mais, seulement à certaines heures pour beaucoup de détenus.

⁷Comme pour tous les niveaux scolaires.

2. Méthodes de travail

Le projet s'est appuyé sur des formations universitaires de Licence 1ère année déjà mises en place en EAD. Il a été question d'introduire dans ce cadre des activités et des aspects organisationnels susceptibles de convenir à un public détenu. L'équipe projet a formalisé les différents aspects concernant cette action dans un cahier des charges : définition des objectifs du projet, état des lieux de l'existant (spécificités et contraintes des études en contexte carcéral, caractéristiques du public-cible, dispositifs mis en œuvre pour ce public au cours des années précédentes à l'UPVM), orientations choisies et aspects organisationnels à mettre en œuvre. Ce document restitue les trois dispositifs à déployer pour répondre aux différents aspects :

- administratifs pour permettre de définir et valider des procédures de candidature, d'inscription administrative et pédagogique, et de modalités de contrôle des connaissances ;
- numérique et pédagogique pour la conception, la mise à disposition de ressources pédagogiques et l'accompagnement des enseignants à la scénarisation de ressources adaptées ;
- de recherche par la mise en place d'une ethnographie et d'une analyse linguistique de données audiovisuelles enregistrées dans le cadre de l'action.

Pour chacun d'eux, nous avons recueilli plusieurs entretiens formels et informels avec des enseignants de l'UPVM et des RLE et élaboré un certain nombre de mises en œuvre. Ces dernières sont détaillées à la suite.

3. Mises en œuvre

La mise en place d'une formation numérique à distance qui prend en compte le public détenu doit faire référence à une médiation administrative et pédagogique et une médiatisation technique et numérique. Afin de cerner ce cadre de production et apprécier les stratégies déployées, nous proposons cette définition de Peraya qui précise : "un dispositif est une instance, un lieu social d'interaction et de coopération possédant ses intentions, son fonctionnement matériel et symbolique enfin, ses modes d'interactions propres. L'économie d'un dispositif - son fonctionnement - déterminée par les intentions, s'appuie sur l'organisation structurée de moyens matériels, technologiques, symboliques et relations qui modélisent, à partir de leurs caractéristiques propres, les comportements et les conduites sociales (affectives et relationnelles), cognitives, communicatives des sujets." (1999 : 153).

L'absence de connexion a fait évoluer le dispositif standard. Ainsi, différentes dispositions ont été prises pour faciliter l'inscription administrative et pédagogique. Un guide administratif, dont l'objectif est de concentrer les informations utiles au RLE et aux étudiants-détenus, présente, par exemple, la démarche de demande d'exonération des frais d'inscription.

La seconde tâche a été de prendre connaissance des possibilités d'usages informatiques pour mieux concevoir un support technique capable d'intégrer l'ensemble des ressources pédagogiques. Cette réflexion technologique est en relation étroite avec la mise en place d'un enseignement à distance car elle instrumente aussi la façon d'apprendre par des propositions structurantes et organisant le contenu du cours. Ainsi, plusieurs enseignants se sont souciés des contraintes dues à l'absence de références externes par le biais d'Internet. Par exemple, une jeune enseignante a modifié son cours en enseignement à distance de façon à fournir aux étudiants-détenus les renseignements et consignes susceptibles d'ancrer le cours dans une situation proche de la réalité. Plutôt que de citer simplement le titre d'un film supposé connu des étudiants ou *a contrario* pouvant se découvrir sur le réseau, elle a ajouté le synopsis et une image à titre d'illustration (Alidières&Charnet, 2015).

Enfin, la relation et la communication pédagogique sont essentielles, ce sont des enjeux sociaux importants dans ce type d'organisation. Par conséquent, un premier outil consiste à envoyer par courriel au RLE une fiche navette permettant un échange asynchrone entre étudiants-détenus, RLE et enseignants. Un autre appelé "fiche des usages numériques" permet au RLE d'informer de la disponibilité d'espace informatique pour l'étudiant-détenu même si cela n'est pas toujours suivi d'effet. Par exemple, il avait été explicité que l'un des étudiants aurait à sa disposition 15h d'accès par semaine à cette salle. Mais il s'avère qu'au mois de février, l'étudiant-détenu n'avait toujours pas accès à un ordinateur. C'est pourquoi, il est important que les enseignants soient informés de cette absence de consultation informatique.

4. Résultats

Différents bilans peuvent être posés. L'apport d'un guide dans le domaine administratif permet une meilleure visibilité des démarches à effectuer par les personnes en charge de la formation universitaire en milieu carcéral et apparaît même comme un modèle au niveau national. L'intérêt manifesté par l'université de s'attacher au public des étudiants-détenus amène une nette augmentation des échanges avec les enseignants spécialisés du milieu carcéral. Des retours positifs de leur part et des étudiants pour l'implication des personnes de l'action 13 se sont exprimés. L'élaboration de dispositifs appropriés et de livrets / guides

accompagnant les processus techno-pédagogiques montrent une prise en charge affirmée des services numériques dans une gestion plurielle des étudiants quel que soit leur profil.

Nous distinguons deux positionnements de la part des enseignants. Certains ont laissé aux ingénieurs pédagogiques le soin d'intégrer leurs cours sur un support cédérom - réponse actuelle pour simplifier la remise des enseignements aux étudiants-détenus - sans aucune implication de leur part sinon celle d'accepter le transfert. D'autres se sont attachés à prendre en compte le profil de ces étudiants et ont opéré directement des modifications dans leurs propositions pédagogiques ; ces mêmes propositions qui ont été, par la suite, soumises à l'ensemble des étudiants.

Ces aménagements ont révélé d'autres problèmes comme celui de l'apparition des noms des enseignants sur les supports de cours. L'enseignement des langues, conduit généralement à partir d'échanges oraux, d'exercices interactifs en ligne et de devoirs hebdomadaires, nécessite une autre conduite pédagogique. Nous avons aussi relevé des dysfonctionnements relatifs aux ressources de cours universitaires : les images, articles, vidéos utilisés par l'enseignant sont soumis à la législation du droit d'auteur dès lors qu'elles sont transmises sur d'autres supports techniques (de la plateforme institutionnelle vers un cédérom par exemple).

Conclusion, perspectives

Il est évident que la présence de ces étudiants stimule une réflexion dans la formalisation et la transmission des contenus sous format numérique, compte tenu du caractère spécifique du lieu de réception. L'absence d'Internet remet en cause des aspects de l'apprentissage en ligne et retient l'attention des enseignants. Par ailleurs, différentes perspectives se développent dans le cadre de cette action dont l'ambition reste toujours d'échanger, de valoriser et d'améliorer les pratiques pédagogiques et administratives pour que des personnes détenues puissent s'inscrire et poursuivre un cursus universitaires à distance. La première est de sensibiliser les acteurs de l'enseignement à distance à ce type d'environnement d'apprentissage. La seconde est de promouvoir à un niveau national l'adaptation des démarches administratives d'inscription adaptées à ce public (à ce titre, deux membres de l'action 13 travaillent avec la Fédération Inter-universitaire de l'Enseignement à Distance). La troisième est d'étendre des activités d'apprentissage à partir d'environnement numérique non connecté. Dans ce cadre, un projet intitulé "Cycle d'études et médiation numérique en environnement carcéral" est actuellement en cours de montage. L'objectif consiste à promouvoir la reprise d'études auprès de personnes détenues et de rendre accessible du contenu universitaire sur des supports mobiles. La

mobilité, bien que très contrainte en prison, peut s'exercer de manière ponctuelle pourvu que les personnes incarcérées disposent de ressources pédagogiques suffisantes (applications, modules, exercices en auto-apprentissage etc.) et puissent échanger avec des enseignants (dans le cadre d'un cycle de conférences en lien avec des formations universitaires proposées à l'UPVM).

Références

Alidières, L.(2013).*Interactions et pratiques d'un processus d'innovation pédagogique en environnement carcéral*. Thèse de doctorat en sciences du langage. université Paul-Valéry Montpellier 3. http://hal.archives-ouvertes.fr/index.php?halsid=1uah7en2v427gognos6cdladb7&view_this_doc=tel-00873193&version=1

Alidières, L., &Charnet, C. (2015). Digital Mobile Device Design for Student-Inmates in Higher Education.In Mohammad Amin, Pradip Peter Dey, & L. A.A, *Emerging Paradigms in Engineering Education, ASEE PSW-2015- Conference Proceedings*.

Peraya D. (1999).Médiation et médiatisation: le campus virtuel.*Hermès, vol.25*. 153-167.

Salane, F., (2010).*Être étudiant en prison. L'évasion par le haut*. Pour l'Observatoire national de la vie étudiante. Ed. La documentation Française, Coll. Etudes & recherche.

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (2010).*Rapport d'activité 2009*. Paris : Éditions Dalloz.http://www.cglpl.fr/wp-content/uploads/rapport_2009_Dalloz.pdf